

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 20 FEVRIER 2015****Délibération numéro 15 – 01 – 001**

Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2014.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le vendredi 20 février 2015 à partir de 10 heures en Mairie de Firminy située 2 Place du Breuil, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents et un pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Madame Pascale OFFREY - Messieurs Georges BONNARD - Claude BOURDELLE - André CELLIER (Vice-président) - Georges DRU (Vice-président) - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Olivier GAULIN - Alain GUILLEMANT - Claude GIRAUD (Vice-président) - René LAPALLUS - Alain LAURENDON - Claude LIOGIER - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER - Messieurs Jean François BARNIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Claude CHARVIN.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Après prise en compte du financement des restes à réaliser, les crédits réellement disponibles à affecter au budget supplémentaire 2015 s'établissent à 4, 170 M €.

Deux éléments d'analyse peuvent être ici dégagés :

1 – Concernant l'équilibre budgétaire global :

Les crédits 2014 réellement disponibles après le financement des « restes à réaliser » (dépenses engagées en 2014 mais qui seront mandatées en 2015) s'établissent à **4 169 932 €**.

Ces crédits réellement disponibles proviennent essentiellement de dépenses moindres dans les domaines suivants :

- ☞ Provision pour risques et charges exceptionnelles (710 000 € n'ont pas été utilisés),
- ☞ Vacances (report de l'augmentation des taux de vacation et des taux de la prime de fidélisation et de reconnaissance),
- ☞ Frais financiers (l'établissement n'a pas eu recours à l'emprunt en 2014),
- ☞ Salaires et charges (les crédits ouverts ont été utilisés à 98,5 %),
- ☞ Dépenses de formation (des stages inscrits au plan de formation 2014 ont été ajournés),
- ☞ Energies (les dépenses de gaz naturel ont été inférieures à la prévision en raison des conditions climatiques en 2014),
- ☞ Contrats de maintenance (report de certains contrats. Les crédits ont été consommés ainsi à 69 %).

2 – Concernant les évolutions budgétaires :

☞ La section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2014 ont augmenté de **1,574 M €** soit **+ 2,88%** par rapport à 2013 (+ 5,45 % si on prend en compte les dépenses d'ordre). Cette évolution se constate à deux niveaux :

☞ Les dépenses consacrées aux salaires et charges ont progressé de 1,052 M €, soit de 3,18 % en 2014. Cette évolution plus importante que les années précédentes résulte principalement du recrutement de 24 sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter d'août 2014.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

☞ Les dépenses liées aux amortissements obligatoires ont également progressé de 2013 à 2014 (+ 0,581 M € soit + 0,94%), permettant de développer les capacités d'autofinancement de l'établissement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

Les évolutions constatées sur d'autres postes de dépenses (assurances, entretien des bâtiments, achats de matériels d'intervention notamment), ont été compensées par des diminutions de dépenses (énergies, frais financiers, maintenance de matériels)



Les recettes réelles 2014 sont diminuées de **0,28 % (- 0,168 M €)** entre 2013 et 2014 en raison de l'ajustement de la contribution de la ville de Saint Etienne.

Pour rappel, la participation des autres communes n'a pas augmenté en 2014 à l'inverse de celle du département qui a enregistré une évolution de 1,59 % soit 0,410 M €.

La section d'investissement :

Comme les dernières années, les recettes d'investissement 2014 n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissement et excédents) et de participation de l'Etat à travers le FCTVA.

Les dépenses 2014 (12,870 M€) sont d'un volume supérieur à celui des années précédentes : des opérations immobilières ont pris fin et une partie du programme d'équipement en véhicule prévu en 2015 a été anticipé en 2014.

| | 2014 | Rappel 2013 | Rappel 2012 |
|---|------------|-------------|-------------|
| Dépenses réelles d'investissement hors dette. | 12,870 M € | 7,518 M € | 11,527 M € |
| Remboursement de la dette. | 0,638 M € | 0,638 M € | 0,638 M € |

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le compte administratif 2014.

Le Président **Bernard PHILIBERT** a quitté la salle de réunion et la présidence a été confiée à Monsieur André CELLIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2015

Publication : 09/03/2015

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**



Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte administratif 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|--------------------------------|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération : | 18 (dont un pouvoir) |
| <u>Abstention</u> sur la proposition de délibération : | 0 |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération : | 0 |

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT